

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 03/04/2023 à 20h00.

Nombre de Membres : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2023 - Date Affichage : 28/03/2023

Présents : Mrs Paterne, Freuslon, Lamy, Yvon, Furcy et Mmes Dupont, Bruand, Saison et Gérard. = Présents : 9

Pouvoirs :

Mme Daubias donne pouvoir à Mme Saison

Mme Rocheteau donne pouvoir à Mr Freuslon

Mr Riac donne pouvoir à Mr Paterne

Pouvoirs : 3

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2023 : aucune observation

Objet : Modification du règlement intérieur du cimetière communal.

Délibération n°030423-01

Mr le Maire rappelle que par arrêté du 31 mars 2017 le conseil municipal décidait d'adopter un nouveau règlement intérieur du cimetière communal, Mr le Maire informe qu'il est nécessaire d'y apporter une modification « article 31 : CAVEURNES », suite à la délibération du 06 mars 2023, concernant les caveurnes, notamment l'obligation d'installer une dalle granit à la charge du demandeur d'une dimension 70X70cm.

Le conseil municipal annule l'arrêté du règlement intérieur du cimetière communal du 31 mars 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier l'arrêté du cimetière communal, notamment son article 31.

Objet : Taux d'imposition 2023

Délibération n°030423-02

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Bouessay,

Vu l'état 1259 de 2023 fondé sur le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière bâtie,

Considérant qu'il convient de fixer les taux de référence d'imposition pour l'année 2023 de:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de référence 38.80%,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux de référence 32.32%
- la taxe d'habitation, taux de référence soit 14.42%

que les bases d'imposition prévisionnelles de 2023 ont augmenté, il propose de maintenir les taux d'imposition 2023 de référence comme ceux de 2022;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2023, de maintenir chaque taux d'imposition de référence à savoir :

- Taxe foncière (bâti), taux de référence soit 38,80%,
- Taxe foncière (non bâti), taux de référence soit 32,32 %.
- Taxe d'habitation, taux de référence soit 14,42%

PRODUIT FISCAL 2023				
Taxes	Taux 2022	Taux 2023 votés	Bases imposition 2023	Produit fiscal 2023
1. Taxe foncière (bâti)	18,94 %	* 38.80 %	368 300	142 900
2. Taxe foncière (non bâti)	32,32 %	32,32%	72 700	23 497
3. Taxe habitation	14,42%	14,42%	24 255	3 498
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				169 895

* (dont taux départemental 2020 19.86%)

Objet : Budget Principal 2023

Délibération n°030423-03a

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- **section de fonctionnement équilibré** : recettes = dépenses = 557 239,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2023 fonctionnement tel qu'il est présenté.

- **section d'investissement sur/équilibré** :
recettes = 270 252,23€
dépenses = 251 636,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2023 investissement tel qu'il est présenté.

Objet : Budget primitif Lotissement l'Aubépine 2023

Délibération n°030423-03b

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 192 042,98 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 197 767,54 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2023 section de fonctionnement et section investissement tel qu'il est présenté.

AFFAIRES DIVERSES :

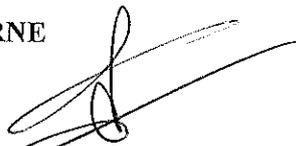
- Mr le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant le remplacement de l'agent communal décédée brutalement, il explique que pour le bien être des enfants, il serait préférable de rester avec l'organisation actuelle jusqu'à la fin de l'année scolaire et recruter une personne pour la rentrée prochaine en septembre 2023. Il fait un tour de table des avis des élus, après échanges, le conseil à l'unanimité est favorable à cette proposition sous réserve d'acceptation des agents concernés; une délibération pour le recrutement d'un poste d'agent technique en classe maternelle pour la rentrée de septembre 2023 sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil. Les deux délibérations sont donc annulées.
- Travaux : Mr Freuslon fait un point sur la réunion du 28 mars dernier qui s'est tenue en mairie avec le bureau d'étude et les personnes concernées par les réseaux pour la viabilisation du projet de réaménagement du lotissement de l'Aubépine.
- Ecole : Mme Bruand fait un point sur le dernier conseil d'école qui s'est tenu le 9 mars dernier.
- Mr Lamy informe le conseil que la commission information se réunit le lendemain en mairie pour la préparation de la petite note.
- Mr le maire informe le conseil que les paniers de basket sont bien stockés dans l'atelier communal.
- Il informe le conseil qu'une entreprise de pompes funèbres a eu un incident avec le portail de l'ancien cimetière, une réparation sera effectuée par l'entreprise.
- Il informe le conseil qu'une signalétique relative au dispositif de lutte contre les feux de forêt et de sentinelles de la forêt a été déployée sur l'ensemble du territoire du Pays sabolien le long des routes bordant des massifs forestiers ; Afin de constituer le groupe de sentinelles de la forêt qui sera en charge de veiller et prévenir les feux de forêt. La commune est invitée à choisir 3 ou 4 personnes susceptibles d'assurer ce rôle. Il peut s'agir de riverains de massifs forestiers, de forestiers, d'agriculteurs, de promeneurs réguliers...Ensuite, ces personnes désignées seront invitées à une réunion par les services d'incendie et de secours et de la gendarmerie, au cours de laquelle leurs missions seront expliquées.
- Informations : Tournoi de pétanque, terrain de la Vaige le samedi 22/04/2023, organisé par le BASC
- Vide grenier le dimanche 23 avril 2023, organisé par l'APE Ecole la clé des champs.
- Visite des élus départementaux, Mme Ducoin et Mr Rousselet pour une présentation des contrats de territoire, et la présentation du tracteur de la commune (pour rappel une participation financière du département a été attribuée pour 16 390€).

FIN DE SEANCE 22h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 09/05/2023 à 20h30.

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE



Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND

